

Mission Éducation artistique et culturelle

Affaire suivie par :

Thomas Fracapani

Tél : 01 43 93 74 10

Mél : thomas.fracapani@ac-creteil.fr

8 rue Claude-Bernard

93 008 BOBIGNY Cedex

www.dsden93.ac-creteil.fr

Direction Culture, Patrimoine, Sport et Loisirs

Service Culture, Art, Territoire

Affaire suivie par :

Nicolas Chaudagne

Tél : 01 43 93 75 26

Mél : nchaudagne@seinesaintdenis.fr

Hôtel du Département

Esplanade Jean Moulin

93 000 BOBIGNY

<https://seinesaintdenis.fr>

Bobigny, le 18 juin 2024

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

Le président du conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames les principales et Messieurs les principaux

Objet : dispositif départemental « Collège au cinéma » 2024-2025

Nous avons l'honneur de vous informer de l'ouverture, comme chaque année, du dispositif départemental « Collège au cinéma » en Seine-Saint-Denis pour la saison 2024-2025. La thématique retenue est **Bricoler son monde**.

Au travers « Collège au cinéma », le Département de la Seine-Saint-Denis et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale coopèrent pour qu'une offre pédagogique, artistique et culturelle ambitieuse de l'éducation à l'image soit proposée à l'ensemble des élèves de la Seine-Saint-Denis, de la sixième à la troisième.

Cette action est élaborée sur le plan national par le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. En Seine-Saint-Denis, elle est mise en œuvre depuis 1999 à l'initiative du Département et coordonnée par l'association Cinémas 93 en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, la délégation académique l'action culturelle du rectorat de Créteil et la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis.

« Collège au cinéma » a l'ambition de former l'adolescent spectateur par la découverte active en salle de l'art cinématographique et, ainsi, de lutter contre les inégalités en favorisant l'égal accès à l'art et à la culture. Le dispositif permet aux élèves d'appréhender le réel et l'imaginaire, d'affiner leur esprit critique et de se construire une culture commune, tout en développant une pratique culturelle dans un cinéma de proximité, lieu de partage et de lien social. Ce parcours cinématographique en salle de cinéma est complété par des interventions en classe sur les films, des ateliers de pratique artistique et des rencontres avec des professionnels de l'image. De la sorte, « Collège au cinéma » contribue à la réussite scolaire de tous les élèves.

Une convention signée entre chaque collègue et l'association Cinémas 93 permet d'inscrire la participation des établissements scolaires dans le cadre d'engagements partagés. Aussi, nous vous remercions de l'attention que vous porterez aux procédures indiquées dans les documents annexés à ce courrier – fiche descriptive, dépliant de présentation de « Collège au cinéma », convention de partenariat, annexe concernant l'inscription au stage du plan académique de formation.

En souhaitant que cette nouvelle édition de « Collège au cinéma » constitue une découverte cinématographique riche et stimulante, et en vous remerciant de l'attention que vous porterez à sa bonne mise en œuvre, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Pour la rectrice de l'académie de Créteil et par
délégation, le directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Seine Saint-Denis**



Antoine Chaleix

Bien à vous,

**Le Président
du Conseil départemental
de la Seine Saint-Denis**



Stéphane Troussel